

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1334**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Acquisition, à titre gratuit, du volume correspondant au parc de stationnement en sous-sol dénommé Parc Perrache Sud situé 1, cours Charlemagne et appartenant à la SPLA Lyon Confluence - Opération ZAC Lyon Confluence 1ère phase

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010

Décision n° B-2010-1334

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, du volume correspondant au parc de stationnement en sous-sol dénommé Parc Perrache Sud situé 1, cours Charlemagne et appartenant à la SPLA Lyon Confluence - Opération ZAC Lyon Confluence 1ère phase**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 1999-4004 en date du 19 avril 1999, le conseil de Communauté a approuvé le lancement de l'opération Lyon Confluence qui s'inscrit sur un périmètre de 150 hectares, intégralement situé sur le territoire de la ville de Lyon.

Par délibération n° 2003-1110 en date du 7 avril 2003, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de l'opération ZAC Lyon Confluence 1ère phase ainsi que le projet de programme des équipements publics (PEP).

Les modalités de réalisation de cette opération prévoient le principe d'une remise par l'aménageur à la Communauté urbaine d'équipements publics réalisés ainsi que de leur assiette foncière.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine doit acquérir de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence, le volume correspondant au parc de stationnement dénommé Parc Perrache Sud situé 1, cours Charlemagne angle 30, rue Dugas Montbel et 6, rue Smith.

Cet ouvrage élevé sur huit niveaux en sous-sol comprend 630 places de stationnement.

Aux termes du projet d'acte proposé au Bureau, cette acquisition se ferait à titre gratuit ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'acquisition, à titre gratuit, du volume correspondant au parc de stationnement en sous-sol dénommé Parc Perrache sud situé 1, cours Charlemagne à Lyon 2° et appartenant à la SPLA Lyon Confluence,

b) - le projet d'acte susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0500 le 6 juillet 2009 pour la somme de 1 048 157,44 € .

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal 2010 - compte 211300 - fonction 824 - opération 0500, à hauteur de 42 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.